



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIETE ENVOL PRODUCTION ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 11 JUILLET 2026**

**DÉCISION N° DM-26-243  
EN DATE DU 26 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Envol Production, représentée par Monsieur Ely Vallé Canas dont le siège social est situé 14 B, rue du Vert Galant – 72 000 Le Mans – et de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, représenté par Monsieur Olivier Capitanio dont le siège social est situé 14, rue Louis Talamoni – 94 500 Champigny-sur-Marne pour l'organisation des spectacles de Just B & Young Posse, le 11 juillet 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre du Vincennes Estival Club.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Envol Production, représentée par Monsieur Ely Vallé Canas dont le siège social est situé 14 B, rue du Vert Galant – 72 000 Le Mans – et l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, représenté par Monsieur Olivier Capitanio dont le siège social est situé 14, rue Louis Talamoni – 94 500 Champigny-sur-Marne un contrat de cession pour l'organisation des spectacles de Just B & Young Posse, le 11 juillet 2026.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du  
patrimoine et du tourisme,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260626-lmc1H14387H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/06/2026  
Date de Publication : 26/06/2026

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécourts citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260626-Imc1H14387H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/06/2026  
Date de Publication : 26/06/2026